



OBJET DECISION MODIFICATIVE N°6 AU BUDGET PRINCIPAL

Réf. 2015-119 - feuillet 1/2

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 22 DECEMBRE 2015
A 20H00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Christophe GUITTON, Maire :

Présents : Christophe GUITTON, Daniel AUDIBERT, Chantal MACQUET, Thierry DUFOUR, Eric PIERRE, Dominique BOUVET, Jean-Philippe TAVARES, Laurence NIQUET, Bénédicte VIVIANT, François FOSSOUX.

Représentés : Marie-Noëlle MINARD (pouvoir à Chantal MACQUET), Yoan MAZZA (pouvoir à Eric PIERRE)

Absente : Christelle COMBET

Secrétaire de séance : Laurence NIQUET

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de conseillers ayant pris part au vote : 12

Monsieur le Maire rapporteur expose qu'il est nécessaire de prévoir des crédits au chapitre 11 du budget principal 2015 en **section fonctionnement** sur le compte 6534 (cotisations sécurité sociale part patronale pour les élus) pour le paiement des charges sociales de décembre sur les indemnités des élus.

A cet effet, la décision modificative suivante est proposée :

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES	DEPENSES
CHAPITRE 11 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	CHAPITRE 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE
Article 616 primes d'assurance	Article 6535 cotisations sécurité sociale part patronale pour les élus
- 2 800.00 euros	+ 2 800.00 euros

Le Conseil après avoir délibéré donne un avis favorable à cette proposition

Ont voté pour : l'ensemble des conseillers

Se sont abstenus : néant

Se sont opposés : néant



OBJET DECISION MODIFICATIVE N°6 AU BUDGET PRINCIPAL

Réf. 2015-119 - feuillet 2/2

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 22 DECEMBRE 2015
A 20H00

NOM	SIGNATURE	BON POUR POUVOIR
Christophe GUITTON		
Daniel AUDIBERT		
Chantal MACQUET		
Marie-Noëlle MINARD		
Thierry DUFOUR		
Christelle COMBET		
Eric PIERRE		
Dominique BOUVET		
Jean-Philippe TAVARES		
Laurence NIQUET		
Yoan MAZZA		
Bénédicte VIVIANT		
François FOSSOUX		

Date de convocation : 17/12/2015

Date d'affichage : 23/12/2015

A Nonglard le 23 décembre 2015

Fait et délibéré le 22/12/2015

Pour extrait conforme

Le Maire, Christophe GUITTON

Acte télétransmis en Préfecture le 23/12/2015